

LA LETTRE MENSUELLE

AGAUREPS-Prométhée

N° 73 - Octobre 2010

L'AGAUREPS-Prométhée (Association pour la Gauche Républicaine et Sociale – Prométhée) met en place une Lettre mensuelle destinée à diffuser l'information auprès d'un plus large public.

Sommaire

« L'Education en passe de devenir un grand corps malade ? »

Editorial de Patrice KADIONIK

Invitation à la réunion de l'AGAUREPS-Prométhée

« Contrecarrer la dérive vers une Ecole à deux vitesses »

Tribune de Francis DASPE

« L'Ecole face au fléau de la marchandisation »

Tribune de François COCQ et Francis DASPE

« Placer l'éducation au service d'une nouvelle émancipation »

Tribune de François COCQ et Francis DASPE

« La recherche en France et l'emploi des jeunes docteurs »

Texte de Patrice KADIONIK

« Redonner à l'Ecole de la République les moyens de ses missions »

Communiqué de presse de François COCQ et Francis DASPE

Une fiche d'adhésion (facultative...) pour 2010

ASSOCIATION POUR LA GAUCHE REPUBLICAINE ET SOCIALE – Prométhée

Chez Francis Daspe - 36 cours des Fossés Appt B 3 - 33 210 LANGON

Courriel : contact@agaureps.org

Site internet : www.agaureps.org

Si vous ne souhaitez plus recevoir la Lettre du mois de l'AGAUREPS-Prométhée, veuillez l'indiquer à l'adresse suivante : contact@agaureps.org

L'Education en passe de devenir un grand corps malade ?

Bienvenue dans ce numéro spécial de la Lettre de l'AGAUREPS-Prométhée consacré à la rentrée scolaire et à l'Education plus largement.

L'Education est la priorité des priorités pour une nation. C'est encore le cas en France en termes de budget national talonné par le remboursement des intérêts de la dette mais pour combien de temps encore ?

L'Education nationale a une double vocation : former les françaises et les français à un métier par l'acquisition de savoirs mais aussi former les françaises et les français à devenir des citoyens.

Aborder ce sujet n'est guère facile à appréhender car il comporte une charge émotionnelle forte faisant resurgir en chacun d'entre nous les bons comme les mauvais souvenirs mais aussi parce que le sujet est vaste et complexe.

En cette période de rentrée scolaire et universitaire, nous allons aborder différentes facettes du monde de l'Education. On pourrait d'ailleurs comparer l'Education avec le lancement d'un satellite : chaque étage de la fusée pour lancer le satellite est indispensable et solidaire des autres. Le premier étage notre « fusée Education » avec l'école maternelle et l'école primaire est la période d'acquisition des savoirs fondamentaux avec le fameux LEC : Lire, Ecrire, Compter. Puis vient le deuxième étage avec le collège et le lycée général où l'on renforce ses connaissances et s'ouvre au monde. Enfin, vient le dernier étage de la professionnalisation avec entre autres le lycée professionnel et l'enseignement supérieur où l'on va acquérir un métier tout en renforçant sa citoyenneté. Le « satellite citoyen » est enfin lancé : nous voilà au final avec un citoyen capable d'affronter le monde du travail...

Malheureusement, depuis 2002, le monde de l'Education souffre et se meurt. La dégénérescence s'est amplifiée depuis 2007 avec l'application obstinée de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) par le gouvernement Fillon se traduisant par la suppression d'un poste sur deux de fonctionnaires partant à la retraite. Depuis 2007, ce sont près de 50 000 postes de professeurs qui ont été supprimés. L'université et la recherche publique ne sont pas épargnées. Chaque étage de notre fusée est finalement touché avec la volonté forte de marchandisation du savoir dans ce monde manifestement libéral. L'école n'est-elle pas obligatoire qu'entre 6 et 16 ans ? Alors pourquoi se priver de livrer au marché l'avant et l'après de cette période durant laquelle l'état ne fournira qu'un service minimum d'Education ?

Le gouvernement Fillon et N. Sarkozy ont manifestement choisi cette voie libérale détruisant l'école, notre école publique.

Alors l'Education, un grand corps malade ? Assurément oui si cette politique de destruction continue...

Patrice KADIONIK - 08 / 09 / 2010



Les débats

de l'AGAUREPS-Prométhée

Jeudi 14 octobre 2010
à 19 heures

Salle Jean Morlet
19 rue Albert Thomas
94500 **Champigny-sur-Marne**

Animation par **François COCQ**
(Président de l'AGAUREPS-Prométhée, élu de Champigny-sur-Marne)

Ordre du jour :

| **La demi-heure de l'actualité politique et sociale**

Introduction par François COCQ

| **Le grand débat : « Un empilement de contre-réformes pour une Ecole à deux vitesses ? »**

Introduction de Francis DASPE

Accès : depuis Paris, RER A arrêt Champigny Saint Maur puis 300m à pied en direction de Champigny ou bus n° 208 ou 116 arrêt Mairie de Champigny (deux stations). La salle se situe en face de la mairie.

Contacts : Francis DASPE (06.07.34.33.81) ou agaureps-promethee@orange.fr

Contrecarrer la dérive d'une Ecole à deux vitesses

Ce texte est paru en tribune libre dans l'édition du mardi 31 août 2010 de Sud-Ouest. Francis DASPE y intervenait en tant que président de la Commission nationale « Enseignement Primaire et secondaire » du Parti de Gauche. Il est par ailleurs Secrétaire général de l'AGAUREPS-Prométhée.

Des réformes s'abattent sans discontinuer depuis plusieurs années sur l'Ecole de la République. Leurs détracteurs les qualifient non sans arguments de contre-réformes.

L'éducation subit en effet une offensive sans précédent de l'idéologie libérale. Pour donner un aperçu de la palette du libéralisme en action, citons la généralisation des principes de concurrence et d'autonomie, la destruction des statuts des personnels, les économies tous azimuts dont les suppressions de postes ne sont que la partie émergée de l'iceberg, l'introduction d'une gestion managériale, des programmes ne donnant qu'une vision parcellaire et idéologiquement orientée de la réalité. Il en résulte une attaque violente à l'encontre des valeurs républicaines fondatrices de l'institution scolaire. Les cadres nationaux sont peu à peu démantelés, la laïcité malmenée, la mixité sociale attaquée avec notamment la suppression de la carte scolaire. Plus encore, les tentatives de criminalisation de la contestation écornent sérieusement la liberté d'expression tandis que la promotion d'un esprit critique conforme aux impératifs d'une citoyenneté éclairée est ébréchée par le dogme libéral.

Cette logique, dont les buts restent largement inavoués, s'inscrit dans l'instauration d'une Ecole à deux vitesses. Deux raisons principales expliquent cette volonté.

La première s'évertue à créer les conditions d'une marchandisation de l'Ecole. L'éducation constitue en effet un marché aux potentialités gigantesques : les dépenses consenties dans le monde par les Etats sont estimées à près de 1 400 milliards d'euros, dont les trois quarts le fait des pays développés. En amont de la scolarité obligatoire il s'agit de la mise en place des jardins d'éveil privés au détriment de la scolarisation des deux ans en chute libre, en aval de briser le système public des qualifications professionnelles afin de faire des diplômes un produit de consommation ordinaire.

Au cœur de la scolarité obligatoire, cela se traduit par les demandes croissantes de participation financière des familles faisant douter de la réalité du principe de gratuité, l'intrusion publicitaire au sein des établissements et la notion « d'investissement éducatif ». Au-delà d'un strict minimum qu'il incombe à un service public d'éducation réduit à la portion congrue de transmettre, les libéraux considèrent que l'usager en retirera un bénéfice individuel : l'obtention de connaissances et de diplômes ouvre la voie à un niveau de rémunération plus élevé. Par conséquent, il reviendrait à la famille, et non à la collectivité, de payer ce qui constitue en définitive un investissement pour l'avenir. C'est ainsi qu'il faut comprendre la pente vers des savoirs minimalistes et utilitaristes symbolisés par le socle commun au collège favorisant la prolifération des entreprises privées de soutien scolaire bénéficiant de surcroît d'avantages fiscaux.

La seconde vise à s'affranchir de l'impératif de mixité sociale chargé de tous les maux par ceux qui ne l'ont jamais vraiment accepté. Pour ce faire la double stratégie de la pénurie et du dénigrement est convoquée : pénurie en terme de moyens humains ou financiers pour ensuite mettre en exergue les insuffisances du public afin de solliciter au final le privé.

Cinquante ans après le serment de Vincennes appelant à l'abrogation de la loi Debré de 1959 qui fait office de véritable concordat sans en porter le nom, l'urgence est de consacrer l'effort de la nation à la reconstruction d'une école de l'égalité, de la solidarité et de l'émancipation : les fonds publics doivent aller exclusivement à l'école publique. La suppression des postes de Rased (réseaux d'aide et de soutien aux élèves en difficultés) dans le primaire illustre à la caricature le choix fait par ce gouvernement d'une école à deux vitesses.

« Après le pain, l'éducation est le premier besoin d'un peuple », proclamait Danton. Le Parti de Gauche fait sienne cette maxime, plaçant au cœur de son projet de transformation sociale la question éducative.

Francis DASPE - Août 2010

L'École face au fléau de la marchandisation

Ce texte a été diffusé le vendredi 27 août 2010 dans la rubrique « Débats » en tribune sur le site internet du Monde.fr

L'offensive néolibérale n'épargne que bien peu de secteurs dans sa volonté de faire passer la plupart des activités humaines sous les fourches caudines de la loi du marché. L'Éducation n'y échappe pas : il est vrai qu'elle aiguise les convoitises. Elle recèle en effet les potentialités d'un gigantesque marché mondial. On estime à près de 1 500 milliards d'euros les dépenses annuelles consenties par les États, dont les trois quarts environ sont le fait des pays développés.

En bon élève de la classe, la droite française s'échine, réformes après réformes, à démanteler le système public d'éducation pour favoriser son ouverture aux intérêts privés. Les opposants à cette dérive dénoncent une marchandisation de l'école. Si le slogan a fait florès, force est de constater qu'il existe encore des difficultés à faire percevoir à l'opinion publique la réalité concrète d'une politique délibérée de marchandisation du secteur éducatif. De quoi en retourne-t-il réellement ?

La marchandisation de l'éducation s'opère de manière plus facilement reconnaissable aux deux bouts de la scolarité obligatoire, mais aussi de manière davantage insidieuse au cœur même de celle-ci.

En amont, le détricotage de l'école maternelle pour lui substituer progressivement les jardins d'éveil privés en constitue une illustration éclairante : ainsi, suite aux fermetures de classes imposées par le gouvernement, le taux de scolarisation des 2 ans est passé de 35% à 20% depuis 2002, et s'est surtout effondré dans les classes populaires chez qui la socialisation et l'éducation en milieu collectif sont pourtant les plus nécessaires. Au-delà de la participation financière qui va être demandée aux familles, la qualité de l'accueil sera revue à la baisse avec une diminution drastique du taux d'encadrement qui va passer de un pour huit à un pour douze et une baisse des exigences en termes de qualification !

En aval, il s'agit de briser le système public des qualifications professionnelles : il devient alors plus aisé de faire des diplômes un produit de consommation ordinaire. Un nombre croissant de formations ne se fait plus que dans des lycées privés, les sections équivalentes de leurs homologues du public étant réduites ou fermées. Il en va de même de la réforme du bac professionnel en 3 ans qui favorise de fait la voie de l'apprentissage pour des élèves fragiles lors du choix d'orientation en fin de collège. La logique de l'appel d'offres à laquelle est soumise la formation professionnelle prolonge cette dynamique de privatisation progressive des voies d'accès à la qualification professionnelle.

L'entreprise de marchandisation au cœur de la scolarité obligatoire se ressent d'abord avec les demandes croissantes de participation financière des familles qui font douter au final de la réalité des principes de gratuité et d'égalité. Il faut à cet égard se défier des réponses simplistes et individualistes comme le chèque éducation qui font fi de l'intérêt général et qui au final cautionnent ces politiques. Un second levier réside dans la véritable agression publicitaire permise par la circulaire du 28 mars 2001 dont le nom « Code de bonne conduite des

interventions des entreprises en milieu scolaire » se passe de commentaires : parrainage d'initiatives par des entreprises privées, introduction de logos visibles dans le cadre de jeux promotionnels ou de la distribution de matériel. Ces actions permettent bien souvent à des marques de se donner bonne conscience et de se refaire une virginité à moindre frais...sinon en s'accaparant par la contrainte culturelle de nouveaux marchés. Il est ainsi à regretter qu'en pleine crise financière, quand il faudrait justement gouverner face aux banques, des collectivités locales comme le Conseil général socialiste de Seine-Saint-Denis aient succombé aux sirènes marchandes de BNP-Paribas pour mettre en place une fondation qui systématise l'intervention des entreprises dans le financement des projets pédagogiques.

Un cadre propice devait préalablement être mis en place pour permettre cette marchandisation. C'est tout l'objet de la double stratégie de la pénurie et du dénigrement. Pénurie en terme de moyens d'abord, financiers ou humains, afin de légitimer le recours au privé en le favorisant : alors que le nombre de postes offerts aux concours de recrutement des enseignants diminue drastiquement pour le public en 2010, dans le même temps il double dans le privé ! Pénurie en terme de transmission de connaissances avec des savoirs minimalistes et utilitaristes comme en attestent la définition du socle commun au collège, l'évaluation par compétences, la diminution de la place occupée par la philosophie au lycée ou de manière plus symbolique la suppression de l'Histoire et Géographie pour les terminales scientifiques. La visée, prégnante, ne saurait être minimisée : elle repose sur le concept « d'investissement éducatif ». Au-delà d'un strict minimum qu'il incombe à un service public d'éducation réduit à la portion congrue de transmettre, les libéraux considèrent que l'utilisateur en retirera un bénéfice individuel : l'obtention de connaissances et de diplômes ouvre la voie à un niveau de rémunération plus élevé. Par conséquent, il revient à la famille, et non à la collectivité, de payer ce qui constitue en définitive un investissement pour l'avenir. C'est ainsi qu'il faut comprendre la prolifération des cours particuliers et des entreprises privées de soutien scolaire bénéficiant de surcroît d'avantages fiscaux. Mais c'est aussi un moyen détourné de reproduction de classe, une sélection par l'argent, en permettant à ceux qui possèdent les finances pour cela de compléter la formation commune volontairement rabougrie de leurs enfants.

Le dénigrement ainsi orchestré surfe sur les craintes engendrées par une déstabilisation en règle de l'institution scolaire et devient une méthode systématique. Nous en avons eu un exemple récent avec l'inquiétude des jeunes professeurs néophytes devant l'indigence de la formation désormais dispensée dans le cadre créé par la réforme de la maîtrise. Pour se rassurer avant la prise en responsabilité de classes, certains se rabattent sur des stages de conseil au cours de l'été à 600 euros la semaine ! On pourrait pareillement ajouter les tentatives à peine voilées d'externaliser les tâches des conseillers d'orientation psychologues dont la présence dans les établissements se réduit.

Ces quelques exemples ont la vertu d'illustrer concrètement en quoi consiste une politique de marchandisation de l'éducation. Elle possède des implications quotidiennes dans la vie de tout un chacun, souvent sans qu'une prise de conscience ne s'opère pour percevoir l'injustice flagrante d'une telle situation qu'il serait facile d'infléchir pour peu que la volonté politique soit au rendez-vous. Les leviers sur lesquels agir pour endiguer la marchandisation de l'école sont déjà identifiés. Au niveau national se trouve la révision générale des politiques publiques (la fameuse RGPP) ; à l'échelon européen, la directive « Services » (métamorphose à peine modifiée de la célèbre directive Bolkestein) dont la transposition dans le droit français justifie l'inclusion de la petite en-

fance dans les activités ouvertes à la concurrence ; dans une perspective mondiale, ces tentatives constituent la déclinaison de la signature en 1994 sous le patronage de l'OMC de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services) qui vise à étendre l'ensemble des services à la sphère marchande.

Le secteur de l'éducation, pour conserver sa visée universaliste et émancipatrice, ne peut pas être livré aux intérêts à court terme du marché contradictoires avec la réalisation de l'intérêt général. La mise en application du principe républicain « fonds publics à école publique », cinquante ans après le serment de Vincennes appelant à l'abrogation de la loi Debré, contribuerait à endiguer la marchandisation de notre système éducatif.

François COCQ, Francis DASPE - Août 2010

Placer l'éducation au service d'une nouvelle émancipation

Ce texte a été diffusé en tribune libre dans L'Humanité de mardi 14 septembre 2010.

« Après le pain, l'éducation est le premier besoin d'un peuple », proclamait Danton. Nous reprenons pleinement à notre compte cette maxime, plaçant au cœur de tout projet de transformation sociale la question éducative. Et ceci pour trois raisons.

L'Ecole est tout d'abord le cœur d'un enjeu majeur : la défense et la promotion des valeurs républicaines. Institution de la République par excellence, elle est garante des valeurs fondant l'exigence républicaine aujourd'hui fortement remise en cause : laïcité malmenée, mixité sociale attaquée avec la suppression de la carte scolaire, liberté sérieusement écornée avec les tentatives de criminalisation de la contestation, défense de l'intérêt général incompatible avec l'élaboration d'une politique de classe, promotion d'un esprit critique conforme aux impératifs d'une citoyenneté éclairée ébréchée par le dogme libéral.

L'Ecole constitue ensuite un levier incomparable pour déconstruire l'idéologie dominante impulsée par le marché roi. L'urgence est la reconquête de l'espace démocratique perdu face à l'hégémonie de la sous-culture dominante imposée depuis des décennies par les libéraux dont on constate les ravages en terme de rapport à l'intérêt général. L'Ecole n'est pas un sujet neutre. La quasi-totalité des réformes recèlent une visée éminemment politique contribuant à dessiner un véritable projet de société : introduction des principes de mise en concurrence et d'autonomie découlant des recommandations européennes du processus de Bologne ou de la stratégie de Lisbonne, marchandisation remettant en cause la gratuité et l'égalité, avalanche de suppressions de postes depuis plusieurs années dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, démantèlement des statuts des personnels faisant office de code du travail pour la fonction publique, instauration d'un mode de gestion managérial visant à transformer l'Ecole en entreprise, programmes ne donnant qu'une vision parcelaire et idéologiquement orientée de la réalité etc... N'en doutons pas, face au libéralisme triomphant, c'est à un combat culturel auquel nous sommes confrontés au travers de la question scolaire.

La finalité de notre système éducatif consiste enfin à œuvrer inlassablement à l'émancipation. Nous nous fixons pour horizon, contre les vents dominants de l'individualisme, l'émancipation tant individuelle que collective. Cela passe par une double ambition : former des citoyens et contribuer à la transformation sociale.

Former des citoyens, c'est donner à chacun la possibilité de penser par lui-même afin d'accéder à l'autonomie, conformément à l'idéal des Lumières : les savoirs libèrent quand l'ignorance asservit. L'actuelle vision minimaliste et utilitariste, simple déclinaison du mépris de la culture affiché ostensiblement au plus haut sommet de l'Etat, contrevient radicalement à cet objectif libérateur. L'Ecole doit plus que jamais s'attacher à son rôle de socialisation indispensable au vivre-ensemble qui passe par la lutte contre les préjugés les plus rétrogrades et les conformismes les plus aliénants rongant notre société.

Parallèlement, l'Ecole peut et doit participer à l'ambition de transformation sociale à laquelle nous n'avons pas renoncé. Notre choix va résolument dans le sens de l'élévation sociale de l'ensemble d'une classe. Celle-ci passe par la démocratisation longtemps vantée, jamais véritablement réalisée. Les formations professionnelles

et technologiques, qui regroupent plus de 50% des élèves, doivent ainsi se fixer des objectifs aussi ambitieux en terme d'exigences et de réussite que les filières générales. L'enseignement supérieur, tenté par la sélection libérale, doit être le terreau de l'ouverture à toutes les catégories sociales. Les qualifications, passeport pour la reconnaissance par les conventions collectives, doivent rester la pierre angulaire de tout projet qui exige d'agréger les savoirs et le débouché professionnel.

Prenons cependant conscience que si l'Ecole peut beaucoup, elle ne peut pas tout, et certainement pas se substituer aux capitulations ou aux défaillances de l'action du Politique qui laisse le Marché imposer ses diktats. La valorisation des diplômes dépend aussi de mesures législatives relatives aux salaires et au droit du travail. Démasquons à cet effet la stratégie visant à l'individualisation croissante des mesures en faveur de la jeunesse qui relève de l'imposture : le but est de se donner bonne conscience en arguant de la réussite de quelques éléments pour mieux se désintéresser de la masse des autres, abandonnés à leur sort au motif qu'ils ne seraient pas suffisamment méritants.

Un gouvernement de rupture à vocation majoritaire doit faire sienne la formule de Condorcet qui voulait former « des citoyens qui ne s'en laissent pas conter mais qui entendent qu'on leur rende des comptes », autrement dit construire « un peuple conscient et debout ». C'est de cette sorte que l'Ecole contribuera à faire émerger l'implication populaire indispensable au succès du nécessaire projet de transformation sociale.

François COCQ, Francis DASPE - Septembre 2010

La recherche en France et l'emploi des jeunes docteurs

Le Centre d'Analyse Stratégique du gouvernement vient de publier le 29 juillet dernier la note de veille 189 sur les difficultés d'insertion professionnelle des docteurs, c'est à dire des jeunes diplômés à Bac + 8. Cette note est intéressante car elle met en lumière la politique désastreuse en termes de recherche et d'enseignement supérieur depuis 2002 et surtout depuis 2007 avec le gouvernement Fillon.

Que nous apprend ce rapport ? 10 % des docteurs sur 11000 étaient au chômage en 2007, 3 ans après l'obtention du doctorat alors qu'ils n'étaient que 7 % pour les titulaires d'un master et que 4 % pour les titulaires d'un diplôme d'ingénieur. Le diplôme de docteur est très mal reconnu en France et l'on préfère embaucher plutôt des ingénieurs. De plus, les docteurs embauchés dans le secteur privé ne font guère de la recherche car la recherche est plutôt du ressort du secteur public (nous reviendrons sur ce point). Le taux de chômage des jeunes docteurs est d'ailleurs 3 fois plus important en France que dans les autres pays de l'OCDE !

Ce fort taux de chômage des jeunes docteurs n'est pas lié à une surproduction de docteurs mais plutôt à un sous-investissement dans le secteur privé en matière de recherche et à un faible nombre de postes offerts de chercheurs.

Question salaire, le jeune docteur est mal payé, généralement moins qu'un ingénieur dans le secteur privé. Notons aussi cette bizarrerie dans le secteur public : un enseignant-chercheur (maître de conférences) ou un chercheur (chargé de recherche) débutant, docteur à Bac + 8, se trouve sur la même grille indiciaire qu'un professeur agrégé (Bac + 4) du secondaire. Et l'on se retrouvera en septembre prochain avec des agrégés « mastérisés » débutants à Bac + 5 (et revalorisés en mars dernier par L. Châtel) mieux payés que les enseignants-chercheurs ou chercheurs débutants !

En 2007, près d'un docteur sur quatre était en CDD trois ans après l'obtention du diplôme. Cela est essentiellement dû à la précarisation de la recherche en France notamment dans la recherche publique avec ses postes d'ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche, CDD d'un an), de post-doc (jusqu'à 2 ans) et ses postes en CDD sur contrats ANR (Agence National de la Recherche) ou pôles de compétitivité (jusqu'à 3 ans) et à la non création d'emplois statutaires (plutôt suppression de postes statutaires avec un départ en retraite sur deux non remplacé au CNRS, suppressions voulues par V. Péresse en mai dernier).

Ces faits sont la conséquence d'une politique de casse de la recherche essentiellement publique en France planifiée par le gouvernement Fillon. Nicolas Sarkozy a décrété que la recherche en France doit être rentable au service des entreprises (se rappeler son discours du 22 janvier 2009).

Tout a été fait dans ce sens : la loi LRU (Loi relative aux Responsabilités des Universités) d'août 2007 pour mettre au pas les enseignants-chercheurs et transformer l'université en entreprise, démantèlement du CNRS, mise en place d'un financement par appels à projets sur des sujets fixés par le gouvernement (création de l'ANR et des pôles de compétitivité), culte de la performance et des indicateurs (agence de « notation » AERES Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur), systèmes de primes pour tenir les « troupes », Crédit d'Impôt Recherche CIR...

LE
TEXTE

Posons un regard sur le CIR. Le CIR permet d'avoir un crédit fiscal pour les entreprises qui investissent dans la R&D comme l'on dit. Il faut être critique sur ce que l'on appelle recherche dans le secteur privé. Autant on peut imaginer dans le secteur privé que des grandes entreprises fassent de la recherche même appliquée (avec publications scientifiques à la clé ?), autant on peut être plus circonspect pour une PME. Le CIR ne serait-il pas un moyen offert aux entreprises pour payer moins d'impôts ? Un cadeau fiscal de N. Sarkozy comme le cadeau fiscal fait aux restaurateurs avec la baisse de la TVA ?

Le rapport de la Mission d'Évaluation et de Contrôle (MEC) de l'Assemblée Nationale du 30 juin 2010 sur le CIR va dans ce sens. Le CIR a coûté 5,8 milliards d'euros en 2009. Le CIR permet aux entreprises d'avoir une ristourne fiscale de 30 % sur les dépenses de R&D jusqu'à 100 millions d'euros. Les pages 26 à 28 dudit rapport expliquent comment le CIR est utilisé pour une optimisation fiscale : « le régime de l'intégration fiscale permet à un groupe d'entreprise de multiplier par trois sa créance vis-à-vis de l'État par rapport à une entreprise filiale d'un groupe non intégré fiscalement, tout en l'exonérant de toute obligation de reversement auprès de ses filiales ayant réalisé des travaux de R&D ». Légal mais loin d'être moral...

Le CIR est donc un effet d'aubaine pour permettre aux entreprises d'afficher de la R&D et payer moins d'impôts sans réellement investir dans ce secteur. En conséquence, comme justement signalée dans la note de veille 189 du Centre d'Analyse Stratégique, « la faible insertion en entreprise en France des titulaires de doctorat est due en partie à un sous-investissement en R&D privée ». La boucle est bouclée.

En France, 54 % des docteurs travaillent dans le secteur public. La recherche publique est donc le principal moteur de la recherche en France. Le gouvernement Fillon a choisi de mettre au pas la recherche publique qui doit être au service de la recherche privée. La recherche privée est atone et le CIR n'est qu'un artifice pour payer moins d'impôts sur les sociétés !

L'université est en train de subir une mutation profonde dans le seul but de la transformer en établissement rentable à court terme et dont les résultats doivent d'abord servir les intérêts des entreprises privées. Toutes les « pseudo-réformes » du gouvernement Fillon voulues par N. Sarkozy vont dans ce même sens. Ce gouvernement ne connaît pas le monde de la recherche, ne connaît pas les chercheurs et n'accepte pas leur liberté. Il ne comprend pas que la recherche n'est pas forcément rentable car c'est un investissement pour l'avenir et non une charge dans l'immédiat !

Quant aux étudiants, cela fait bien longtemps qu'ils ne sont plus au centre du système universitaire. L'enseignement supérieur, prochain marché à rentabiliser pour ce gouvernement ?

Patrice KADIONIK - Juillet 2010

Sources :

Note de Veille 189 : Les difficultés d'insertion professionnelle des docteurs. Centre d'Analyse Stratégique.

http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/Notedeveille189_Emploi_des_docteurs.pdf

Rapport d'information 2686 en conclusion des travaux de la Mission d'Évaluation et de Contrôle (MEC) sur le crédit d'impôt recherche. Assemblée Nationale. <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i2686.asp>

Discours commenté du 22 janvier 2009 de N. Sarkozy sur la recherche et l'innovation.

http://www.youtube.com/watch?v=iyBXfmrVhrk&feature=player_embedded

LE
TEXTE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Il s'agit d'un communiqué de presse du Parti de Gauche. François COCQ est Secrétaire national à l'Éducation du Parti de Gauche, Francis DASPE est président de la Commission « Enseignement Primaire et Secondaire » du Parti de Gauche.

Redonner à l'École de la République les moyens de ses missions

Chaque année, l'Éducation nationale paie un lourd tribut aux économies budgétaires imposées dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP). Pour 2011, nous savons déjà que 16 000 postes seront supprimés, se rajoutant aux 70 000 détruits depuis 2002 ! Le ministère vient de préciser les critères et les modalités de ces coupes sombres. Au démantèlement du service public d'éducation s'ajoute désormais la duplicité et l'hypocrisie du gouvernement, comme en témoignent quelques exemples choisis.

C'est ainsi que la taille des classes augmentera alors que dans le même temps chacune et chacun s'accorde sur la nécessité d'une individualisation des pratiques pédagogiques afin de lutter contre l'échec scolaire.

C'est ainsi que des regroupements d'établissements sont suggérés alors que l'on vante en paroles les établissements à taille humaine afin de lutter contre la violence scolaire. Ces derniers sont en réalité dans le collimateur des libéraux car ils ne se prêtent pas aux économies d'échelle recherchées de manière obsessionnelle.

C'est ainsi que sont évoquées les possibilités de mutualiser certaines options entre différents lycées alors qu'on nous assure vouloir améliorer l'attractivité de tous les lycées par une offre élargie.

C'est ainsi que la diminution de la scolarisation en maternelle des enfants de deux ans sera poursuivie, accentuant de ce fait les inégalités et la marchandisation du secteur en favorisant les jardins d'éveil payants.

C'est ainsi que le gouvernement souhaite que la formation continue des enseignants se fasse en dehors de leur temps de service. C'est vider de sa substance la formation, ce à quoi la réforme de la mastérisation a déjà conduit pour les professeurs nouvellement recrutés, alors que le besoin d'enseignants mieux préparés se fait plus que jamais sentir.

L'empilement de toutes ces mesures n'a pas d'autre but que de transformer l'école en « grand corps malade » pour mieux la livrer au secteur marchand. Les suppressions de postes annoncées, proportionnellement deux fois moins importantes dans l'enseignement privé, ou encore le maintien de niches fiscales favorables aux officines privées pourtant creuset d'inégalités en attestent.

Le Parti de Gauche dénonce cette politique systématique de casse du service public d'éducation. Il exige que les moyens nécessaires soient alloués à l'école de la République pour ses missions d'éducation, de formation, et d'émancipation individuelle et collective des citoyens.

François COCQ, Francis DASPE - 30 / 09 / 2010

AGAUREPS-Prométhée

ASSOCIATION POUR LA GAUCHE RÉPUBLICAINE ET SOCIALE

⋮ Chez Francis Daspe - 36 cours des Fossés Appt B 3 - 33120 LANGON
⋮ Tél : 05 56 76 87 66 - Courriel : contact@agaureps.org - Site internet : www.agaureps.org

FICHE D'ADHESION ANNEE 2010

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Numéro(s) téléphone(s) :

Courriel :

Profession :

Le montant de l'adhésion annuelle est fixé à **10 Euros**. Le règlement peut se faire en espèces ou par chèque à l'ordre de l'AGAUREPS-Prométhée. Envoyer tout courrier à l'adresse indiquée en en-tête.